

La Tribune

des instituteurs, professeurs des écoles et PEGC de Seine-et-Marne



2006 : année de la réussite pour... ceux qui ont de l'argent

Pour les autres : salariés ou chômeurs, actifs ou retraités, jeunes ou moins jeunes, ce sera soupe à la grimace et bouillon clair !

Le ministre de la Fonction Publique refuse une revalorisation de nos salaires et propose un marché de dupe.

Ne voulant pas être en reste, notre ministre de l'Éducation Nationale s'est particulièrement illustré dans la course au populisme : remise en cause des ZEP sur fond de réduction

de l'emploi public et de restriction budgétaire, propos démagogiques et circulaire sur la lecture qui ont pour seul objectif d'agir comme un écran de fumée et de masquer le caractère particulièrement inégalitaire de l'école qu'il nous dessine.

N'avalons pas l'infâme brouet que le gouvernement Villepin nous

concocte à base de politique anti-sociale et répressive.

Nous avons vraiment toutes les raisons pour manifester notre refus de ces choix et exiger une autre politique.

ANDRÉ-PIERRE COUGY
SECRÉTAIRE DÉPARTEMENTAL DU SNUIPP

APPEL UNITAIRE DES FÉDÉRATIONS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Les Fédérations de l'Éducation, FAEN, FERC-CGT, FSU, SGEN-CFDT, UNSA-Education, s'inscrivent dans l'appel intersyndical Fonction Publique à une journée d'action avec grève et manifestations le 02 février 2006. Parce que la semaine d'action qu'elles avaient décidée en commun s'inscrit totalement dans la défense et la transformation d'un service public de qualité pour tous et partout, **elles appellent donc les personnels de l'Éducation et de la Recherche à faire grève et manifester ce jour là pour les salaires et le pouvoir d'achat, pour l'emploi, contre les suppressions de postes, contre la précarité et pour la défense du service public d'Éducation** (voir également le communiqué intersyndical de la Fonction Publique en page 4)

Tous en grève le 2 février !

Manifestation à Paris

A l'heure où nous mettons sous presse le parcours de la manifestation n'est pas déterminé. Tenez vous informés auprès des militants locaux, en consultant notre site internet ou en téléphonant à la section départementale.

AG de grévistes :

9h30

Bourse du travail de Noisiel

Maison de l'Enseignement de La Rochette

L'évolution du pouvoir d'achat ne peut être mesurée qu'à partir du point d'indice

Des indicateurs soigneusement choisis pour faire croire à des augmentations même sans évolution du point d'indice, le gouvernement utilise des instruments de mesure détournés de leur finalité.

● Pourquoi la Rémunération Moyenne des Personnels en Place (RMPP) n'est-elle pas un indicateur pertinent pour mesurer l'évolution du pouvoir d'achat des agents ?

La RMPP augmente automatiquement et permet d'afficher un " + " même en l'absence de revalorisation de la valeur du point ou de mesures catégorielles. Cet indicateur inclut en effet, les mesures générales d'augmentation du point d'indice pour l'année en cours et la répercussion en année pleine des mesures de l'année précédente, mais aussi :

- l'effet des mesures catégorielles (revalorisation des grilles, reclassements), très souvent sectorielles, mais traduites sur la feuille de paie moyenne, qui n'existe que virtuellement ;

- les effets des déroulements de carrière, estimés forfaitairement ;

- les effets de structure intégrant l'évolution du poids des différentes catégories. Il prend en compte l'évolution des qualifications, mais aussi les politiques de suppression d'emploi (par exemple plus on supprime d'emplois en bas de la grille, plus la rémunération moyenne augmente).

Le traitement indiciaire d'un fonctionnaire est le résultat d'une multiplication entre :

- un indice - traduit en nombre de points - qui correspond à sa place dans une grille en fonction de sa qualification, de sa carrière ;

- et la valeur de ce point d'indice. Cette valeur du point d'indice est commune à l'ensemble des fonctionnaires dans l'ensemble de la fonction publique.

● La seule référence possible est la valeur du point

C'est aussi la valeur du point qui permet de comparer les traitements des fonctionnaires à qualification équivalente. Ne pas se référer à la valeur du point d'indice, c'est faire disparaître la notion même de carrière. En effet, un avancement, une

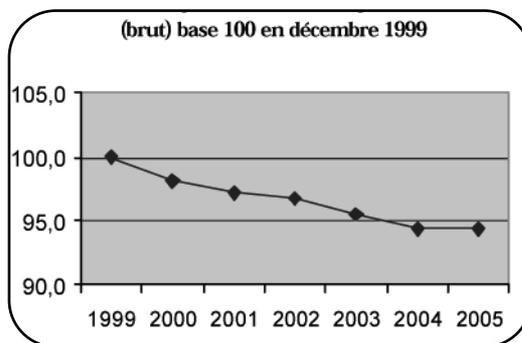
promotion, la reconnaissance d'une qualification acquise, ne se traduiraient plus par un salaire plus élevé, mais compenseraient en totalité ou en partie la perte du pouvoir d'achat.

La réalité de l'évolution du pouvoir d'achat

● Pouvoir d'achat de la valeur du point :

Evolution entre le 1er janvier 2000 et le 31 décembre 2004

Par rapport à l'indice des prix hors tabac : - 5,6%



En cumulé, mois après mois, les pertes de pouvoir d'achat sur la période représentent l'équivalent de plus d'un mois et demi de traitement.

Pour les retraites, l'indexation sur les prix s'est faite en 2004 sans remise à niveau de leur valeur et laisse les retraités à l'écart de toute progression du niveau de vie.

● 2005 : nos actions ont permis de maintenir le pouvoir d'achat sur l'année

Alors que le gouvernement avait clos les discussions salariales en décembre 2004 par l'annonce d'une mesure générale de 0,5% en février et 0,5% en novembre, les grèves unitaires du 20 janvier et du 10 mars, les manifestations du 10 février, la convergence de nos revendications avec celles des salariés du privé l'ont contraint à revoir cette décision. L'évolution de l'indice de rémunération a été portée au niveau de la prévision d'inflation. Cette décision, arrachée par notre détermination n'allait pas de soi. La création de l'indemnité exceptionnelle de sommet de grade, qui a oublié les non titulaires et ceux qui ont changé de corps sans changer d'indice, et prétend compenser la perte de pouvoir d'achat de ceux qui ne bénéficient plus d'avancement d'échelon, le prouve. Aujourd'hui,

d'hui, le ministre propose de la généraliser !

Oui, il est possible d'augmenter les salaires dans la Fonction publique

Contrairement à ce qui ressort de la campagne de désinformation menée par les pouvoirs publics, la part des richesses produites dans le pays, mesurée par le PIB, consacrée aux rémunérations des agents de l'Etat ne cesse de reculer. Entre 1999 et 2003, elle est passée de 4,38 % à 4,25 % (0,13 points qui représentent quelque 2 milliards d'Euros soit près de 3 % de la masse salariale).

Le gouvernement s'est lui-même enfermé dans un certain nombre de contradictions, par son choix délibéré de se priver de recettes au travers d'une politique fiscale ni juste ni justifiée, qui ignore les besoins de solidarité et ceux des services publics.

Par exemple, entre le " bouclier fiscal " et les exonérations sur les actions, les études les plus réalistes estiment que 25000 à 30000 foyers assujettis à l'impôt de solidarité sur la fortune bénéficieront d'un gain de 300 à 400 millions d'euros. Les exonérations de cotisations patronales, dont l'efficacité pour la création d'emplois reste à prouver, coûtent chaque année 23 milliards d'Euros et jouent contre l'augmentation des salaires.

Le gouvernement nous propose d'accepter une réduction du nombre d'emplois pour augmenter les salaires. Notre expérience dément cette opposition entre emplois et salaires. Nous connaissons aujourd'hui baisse de l'emploi et baisse des salaires.

C'est inacceptable au regard des besoins du service public.

Incohérent au regard de la situation de l'emploi.

Inconséquent au regard du rôle de l'emploi dans la croissance.

Les salaires sont un élément de la croissance par la consommation. Ils influent ainsi sur l'emploi et sur les recettes fiscales et les ressources de la protection sociale.

Augmenter les salaires des fonctionnaires, comme d'ailleurs ceux de l'ensemble des salariés, c'est socialement juste, et c'est économiquement efficace.

Communiqué commun :

APPRENTISSAGE DE LA LECTURE :

LE SE-UNSA, LE SGEN-CFDT ET LE SNUIPP-FSU
APPELLENT LES ENSEIGNANTS
A S'EN TENIR AUX PROGRAMMES DE 2002

Le SE-UNSA, le SGEN-CFDT et le SNUIPP-FSU ont pris acte de la parution de la circulaire ministérielle relative aux méthodes de lecture en date du 3 janvier 2006. Ils constatent que ce texte, qui n'a fait l'objet d'aucune concertation préalable et qui ignore la réalité des pratiques mises en oeuvre dans les écoles, officialise une prise de position quasi-idéologique, totalement contre-productive en matière pédagogique.

Le SE-UNSA, le SGEN-CFDT et le SNUIPP-FSU appellent les enseignants à s'en tenir exclusivement, dans l'intérêt des élèves, aux programmes du primaire de 2002. Qu'il s'agisse du choix de la méthode d'apprentissage de la lecture, de la démarche ou des activités conseillées, ces programmes font aujourd'hui autorité.

Le SE-UNSA, le SGEN-CFDT et le SNUIPP-FSU, signataires avec de nombreuses associations et personnalités, de l'appel "Apprentissage de la lecture : assez de polémiques, des réponses sérieuses !", décident d'appeler la profession à la signer massivement.

Paris, le 11 Janvier 2006



Ce qu'en disent les programmes, extraits des programmes de 2002 :

" L'accès à la langue écrite relève de la totalité du cycle des apprentissages fondamentaux et non de la seule année de cours préparatoire. **Apprendre à lire, c'est apprendre à mettre en jeu en même temps deux activités très différentes** : celle qui conduit à **identifier des mots écrits**, celle qui conduit à **comprendre la signification** dans le contexte verbal (textes) et non verbal (supports des textes, situation de communication) qui est le leur. Chez le lecteur débutant, la compréhension reste difficile et doit être fortement soutenue, en particulier lorsqu'on aborde des textes longs ou complexes. La fréquentation parallèle de la littérature de jeunesse, facilitée par de nombreuses lectures à haute voix des enseignants, est tout aussi nécessaire et demeure le seul moyen de travailler la compréhension des textes complexes. **Il appartient aux enseignants de choisir la voie qui conduit le plus efficacement tous les élèves à toutes les compétences** fixées par les programmes (les compétences de déchiffrement de mots inconnus en font partie). "

Dossier spécial "lecture"

Hasard ou volonté politique ?

Quelle mouche a donc piqué le Ministre ? Même les éditeurs scolaires ne le soutiennent pas dans sa démarche ! **En rendant la méthode de lecture responsable de l'échec à l'école, il se dédouane à bon compte de l'absence de mesures en faveur de la réussite de tous les élèves.** Que ce soit la loi Fillon ou le plan ZEP, ce qui caractérise la politique en matière d'éducation est l'indigence des dispositions

concernant l'école. Laisser perdre les difficultés des élèves c'est justifier les mesures d'exclusion précoce des élèves dès le collège. Le Ministre esquive ainsi la question d'une transformation de l'école permettant de dépasser les obstacles à la réussite de tous. Il s'adapte à des choix budgétaires qui ne permettent pas de la financer. En décidant qu'il y aurait une méthode qui devrait être appliquée dans tous les CP de France, **il rompt avec la liberté pédagogique**, qui n'est pas l'irresponsabilité individuelle, mais la possibilité

de choisir les pratiques d'enseignement, dans le cadre des programmes et en cohérence avec la réflexion collective des équipes. **Il est urgent de mettre en échec ces choix passésistes**, qui tournent le dos à l'intérêt de l'école.

Ces annonces ne sont pas le fruit d'une simple lubie, d'un mauvais choix ou d'une erreur, mais définissent une autre école. **Aussi est-il urgent de mettre en échec les choix actuels du Ministre qui tournent le dos à la réussite de tous les élèves.**

Les propos du Ministre... (en gras)

"Les méthodes globales et semi-globales sont responsables de l'épidémie actuelle de dyslexie"

↳ Il n'existe à ce jour, aucune étude menée par des orthophonistes, validée scientifiquement, mettant en évidence des liens de causalité entre méthodes de lecture et pathologies du langage écrit. Les affirmations d'orthophonistes sur les supposés effets de la méthode de lecture dite "globale" n'engagent que ces professionnels, à titre tout à fait individuel, et, ne constituent ni une position de la profession, ni une caution scientifiquement reconnue. La FNO dénonce toute référence abusive et non fondée à une position des orthophonistes dans ce débat.

Paris, le 8 décembre 2005

Fédération Nationale des Orthophonistes.

"La méthode globale n'a jamais créé de dyslexie".

Catherine Billard, neuro-pédiatre.

"Il faut partir du son et de la lettre, puis la syllabe, puis le mot, puis le texte"

↳ Si les méthodes actuelles ont "progressivement supplanté les approches syllabique et mixte, c'est parce que celles-ci délaissaient des pans entiers de l'apprentissage : les activités d'écriture y étaient rares, l'étude de phrases complexes et de textes cohérents renvoyée au cours élémentaire, et l'accès à la littérature de jeunesse réservée aux meilleurs lecteurs, ceux qui avaient terminé leurs exercices avant les autres. Bref, elles reposaient sur une conception étapistique de l'enseignement de la lecture : les élèves devaient apprendre à identifier les mots écrits avant d'être mis face à des problèmes de compréhension de textes, maîtriser les mécanismes de base avant d'accéder à la culture écrite, apprendre à lire avant d'apprendre à écrire, etc. "

Roland Goigoux (Libération - 2 - 09 - 05)

"les méthodes globales ou semi-globales, ou à point de départ global, sont responsables des 15% d'enfants qui ne savent pas lire en entrant au collège"

↳ "On comprend alors l'importance décisive de la quantité et de la qualité du vocabulaire qu'un enfant possède avant qu'il apprenne à lire. Certains enfants n'ont en effet pas eu la chance de bénéficier d'une médiation à la fois bienveillante et exigeante."

Alain Bentolila (Le Figaro - 14-12-05)

et quelques réponses

"A-t-on fini d'apprendre à lire au sortir du cours préparatoire?"

La réponse est non, cent fois non ! Beaucoup reste à faire, et je dirais même l'essentiel reste à faire. "

Alain Bentolila (Le Figaro - 14-12-05)

"Concernant les enfants de 6 ans en difficulté, si on leur applique un traitement ordinaire, ils se retrouveront en échec à la fin du CP. Ils ont donc besoin d'une pédagogie plus riche, renforcée. Il faut intervenir en mettant en place un grand nombre d'activités de lecture et de production écrite, en créant de multiples occasions de rencontrer des écrits, des livres, des personnes lettrées..."

Gérard Chauveau

(Université d'Automne du SNUipp - Octobre 2005)

"Il est important de vérifier le dosage, notamment avec des activités qui réunissent simultanément des compétences. Si l'enseignant effectue des choix déséquilibrés, surtout phoniques, il laisse à la famille le reste; cet accent sur l'aspect phonique est valorisé par les familles ; or ce sont les familles favorisées qui savent compléter "

Roland Goigoux,

Conférence de consensus du PIREF - 2003

"De multiples enquêtes menées en ZEP sur le rapport des élèves à la lecture, à l'écriture et à l'apprentissage en général mettent en évidence des malentendus majeurs... Ce qu'évoquent leurs propos a de quoi surprendre ; approche fragmentaire de la lecture (le déchiffrement successif des mots semble une stratégie majoritaire dans certaines classes jusqu'au CM2, plutôt que l'élaboration d'une signification appuyée au minimum sur l'unité phrase) ; conception minimaliste de l'écriture (associée à la calligraphie ou à la copie pour certains jusqu'en 6e, à la gestion des normes orthographiques plus qu'à celles des idées pour la majorité) ; pratiques répétitives mécaniques pour apprendre allant de pair avec une vision cumulative du savoir. Ces conceptions parcellaires, voire erronées vont souvent de pair avec une implication accrochée de l'horizon professionnel futur, au détriment d'autres raisons plus immédiates et personnelles d'apprendre. Avec de telles différences au niveau des mobiles d'apprendre et des manières d'agir, comment faire pour que tous progressent ?"

Jacques Bernardin

Apprentissage de la lecture

Assez de polémiques, des réponses sérieuses !

L'apprentissage de la lecture est un enjeu majeur, pour toute la scolarité d'un enfant comme pour sa vie d'adulte et de citoyen. Chaque enseignant, chaque parent y accorde à juste titre une grande importance.

Sur ce sujet trop souvent l'objet de polémiques stériles, les organisations syndicales, les organisations de parents d'élèves, les mouvements pédagogiques et les personnalités signataires tiennent à rappeler quelques éléments incontestables et proposent, que l'information des parents et des enseignants reste sur un terrain, qu'elle ne doit jamais quitter : celui de l'intérêt de l'enfant.

1. L'apprentissage de la lecture, ne relève pas seulement du cours préparatoire, **et vouloir ramener la réussite ou l'échec de l'élève au seul choix de la méthode de lecture n'est pas sérieux.** Certes, le CP est un maillon essentiel dans le processus d'apprentissage, mais le rôle de l'école maternelle qui prépare les enfants à une bonne maîtrise de la langue orale et du cycle 3 qui doit les mener à une bonne compréhension des textes est tout aussi important.

2. La méthode dite "globale", écartée par les programmes de l'école élémentaire de 2002, n'est pratiquement plus utilisée dans les écoles. La majorité des manuels de lecture enseignent les correspondances entre les lettres et les sons, dès les premiers jours du cours préparatoire.

3. **La situation de l'école ne correspond pas à la description caricaturale qui en est faite.**

Toutes les comparaisons internationales montrent que la France obtient des résultats similaires à ceux des pays voisins européens.

Les jeunes n'éprouvent pas plus de difficultés que leurs aînés, au contraire : l'INSEE a dénombré 4% d'illettrés chez les 18-24 ans, mais 14% chez les 40-54 ans et 19% chez les 55-65 ans.

Le déchiffrage n'est pas le principal problème des élèves en difficultés de lecture : si 4% d'élèves ne savent pas déchiffrer à l'entrée en 6ème, 11% ne comprennent pas les textes qui leur sont proposés bien qu'ils sachent déchiffrer.

Cependant, chacun s'accorde à considérer qu'il **est aujourd'hui insupportable de ne pas maîtriser**

suffisamment l'écrit pour s'intégrer socialement et accéder à un emploi. Donc, l'école doit chercher à mieux faire réussir tous les élèves. **Pour autant, il n'y a pas de recul ou de baisse du niveau, voire d'épidémie de dyslexie !** La Fédération des orthophonistes rappelle qu'aucune étude scientifique menée par des orthophonistes ne met en évidence un lien entre approche globale de la lecture et troubles de l'écrit.

4. Les travaux des chercheurs, comme l'expérience des enseignants, montrent que **la "querelle des méthodes" est dépassée.** Méthodes syllabique, globale ou mixte ont laissé place à de nouvelles pratiques forgées progressivement au cours des trente dernières années. Il ne s'agit pas des méthodes mixtes. Ces approches qui sont cohérentes avec les résultats des recherches scientifiques récentes, mettent en œuvre simultanément la maîtrise du code et la compréhension.

5. L'apprentissage de la lecture ne se limite pas au déchiffrage et ne peut reposer exclusivement sur une approche syllabique. **Réduire l'apprentissage de la lecture est simplificateur et mène ainsi l'école dans une impasse.**

6. Nous considérons que les principaux éléments des programmes de l'école maternelle et élémentaire publiés en 2002 après de larges consultations conservent toute leur pertinence. Ils rappellent qu'" apprendre à lire, c'est apprendre à mettre en jeu en même temps deux activités très différentes : celle qui conduit à identifier des mots écrits, celle qui conduit à en comprendre la signification ". Ils ne se limitent pas au seul décodage et visent, dès le début du cycle 2, la compréhension des textes et l'accès au livre et à la culture écrite.

Les programmes de 2002 inscrivent les apprentissages du cycle 2 dans la continuité de ceux de l'école maternelle sur le langage oral, sur les habiletés phonologiques, sur le principe alphabétique et la familiarisation avec la langue écrite. Ils rappellent aussi que l'apprentissage de la lecture se poursuit au cours de l'école élémentaire et n'est pas achevé au début du collège.

Des difficultés demeurent. Il faut les réduire. **L'apprentissage initial de la lecture peut et doit être amélioré.**

C'est en procédant à des recherches rigoureuses, en renforçant la formation et l'accompagnement des enseignants, en organisant une réelle évaluation du travail effectué dans les classes, en prenant en compte les différences de rythme de travail et d'apprentissage, en améliorant les conditions d'enseignement et d'apprentissage que l'école peut développer les compétences des élèves en lecture. C'est aussi par un effort de communication, entre l'école et les familles sur ce qui se fait réellement en classe, que l'école contribuera à créer un climat de confiance propice à la réussite des élèves.

C'est également en soutenant et en renforçant toutes les initiatives, en lien avec l'École et les familles qui favorisent le goût pour le livre et la lecture : institutions et associations culturelles, bibliothèques et médiathèques, presse et médias de qualité pour la jeunesse.

Nous sommes bien loin des affirmations passéistes et approximatives de l'actuel ministre de l'Éducation Nationale.

Les organisations signataires :
AGIEM (Association Générale des Institutrices en Ecole Maternelle)
CRAP - Revue Pédagogique
ICEM (Institut Coopératif de l'École Moderne)
FCPE (Fédération des Conseils de Parents d'Elèves)
GFEN (Groupe Français pour l'Éducation Nouvelle)
 Ligue de l'Enseignement
SNUipp-FSU (Syndicat Nationale Unitaire des Instituteurs et Professeurs de Ecoles)
SE-UNSA (Syndicat des Enseignants)
SGEN-CFDT (Syndicat Général de l'Éducation Nationale)

Liste des premiers signataires
 BERNARDIN Jacques, Maître de Conférence, IUFM de Chartres
 BOIMARE Serge, Directeur Pédagogique du Centre Claude Bernard - Paris
 BRIGAUDIOT Mireille, Maître de conférence, IUFM de Versailles, Equipe LEAPLE-CNRS
 BRISSIAUD Rémy, Maître de Conférence de Psychologie, UFM de Versailles
 CHARMEUX Evelyne, Professeur Honoraire, IUFM de Toulouse
 CHAUVEAU Gérard, Chercheur associé à l'INRP et au Laboratoire ERTE, Université Paris V
 DEVANNE Bernard, Professeur, IUFM de Basse Normandie
 FIJALKOW Jacques, Professeur de Psycholinguistique à l'Université de Toulouse
 FLORIN Agnès, Professeur en Psychologie du Développement et de l'Éducation, Université de Nantes
 GOIGOUX Roland, Maître de Conférence, IUFM d'Auvergne
 MEIRIEU Philippe, Professeur des Universités - Lyon
 OUZOULIAS André, Professeur, IUFM de Versailles

Point de vue :

Lire ou mourir, il faut choisir !

"L'enfant doit apprendre à chercher du sens et à décoder en même temps"

Il fallait frapper fort ; il n'a pas hésité à le faire ! Notre Ministre de l'Education Nationale a décrété: haro sur la méthode globale, vive la syllabique ! Les élèves vont enfin savoir lire, il n'y aura plus d'illettrés en France ; le grand pédagogue a pris la décision qui s'imposait !

Il ne manque qu'un détail, insignifiant diront les mauvaises langues, négligeable dira l'opinion publique régulièrement manipulée par des médias mal informés (ou mal intentionnés) : cette fameuse méthode globale tant décriée car pourvoyeuse de tant d'échec scolaire n'est pratiquement pas utilisée en France depuis fort longtemps.

Mais qu'en est-il réellement de l'apprentissage de la lecture ? Deux méthodes se sont opposées : la première ou méthode dite syllabique part du principe que notre code écrit est totalement phonologique. Elle privilégie donc l'entrée dans l'écrit par le signe et considère l'enseignement de la lecture comme celui des lettres ou sons puis des syllabes et enfin des mots qui permettent de composer des phrases. Or un enfant qui oralise syllabe après syllabe ne parvient pas au sens global du texte. La syllabation empêche la mémorisation et la compréhension. Apprendre à lire, ce n'est ni oraliser, ni deviner !

La seconde méthode ou méthode globale de Decroly part du principe que notre système graphique est purement idéographique. Elle privilégie le sens et part de la phrase et du texte

sans recours à la combinatoire phonographique.

La réalité est plus complexe car **notre code écrit n'est ni totalement phonologique ni totalement idéographique**. La méthode idéale devrait donc permettre à chaque enfant d'apprendre le fonctionnement véritable du code écrit qui est à la fois phonographique, idéographique, morphographique. Ce sont tous ces systèmes que l'élève doit découvrir et s'approprier pour apprendre à lire. **Il faut ménager des entrées plurielles pour que chacun puisse apprendre à lire** suivant ses connaissances antérieures et son propre rythme. L'enfant doit apprendre à chercher du sens et à décoder en même temps pour parvenir à un apprentissage réussi de la lecture. Il faut donc utiliser en alternance la mémorisation globale et l'entrée par la lettre ou le son. **C'est la compréhension et l'activité conjointe du décodage et de la prise de sens qui doivent être privilégiées.**

L'apprentissage de la lecture, s'il est aisé ou dépassable pour un certain nombre d'enfants représente une réelle difficulté pour une forte minorité. **Le retour aux vieilles méthodes ne constitue pas une solution à l'échec scolaire.** Il peut conforter quelques esprits rétrogrades mais nie tous les travaux et recherches faits tant par des enseignants motivés que par des chercheurs reconnus et émérites. Il ne s'agit pas d'exonérer l'école de ses responsabilités mais de regarder le

réalité en face : **il n'y a pas de coupable** (la méthode globale) ni de solution miracle (la méthode syllabique). **Il y a des enfants que la complexité de l'apprentissage dépasse; il y a des enseignants qui font de leur mieux avec les moyens qui leur sont attribués. Combien d'heures de cours à l'IUFM sur l'apprentissage de la lecture en formation initiale ou continue ? Combien de classes à effectifs chargés même en ZEP ? Quelles aides apportées par l'institution face à ces élèves en difficulté ?** Qui ne s'est pas senti abandonné une fois la porte de sa classe refermée, seul(e) face à ses élèves ?

Mais laissons là ces quelques réflexions. Le ministre a réfléchi pour moi et il est temps de m'approprier, comme un brave petit fonctionnaire que je me dois d'être, à préparer ma prochaine séance de lecture. Il me faudra désormais faire syllaber à mes élèves de CP dès qu'ils auront appris le son (l) des phrases aussi porteuses de sens que chargées d'émotion et d'intérêt que : " A Lille, Ali a lu. " Peut-être me faudra-t-il encore simplifier si le ministre décidait aussi que les signes extra linguistiques étaient à prohiber car porteurs de difficultés supplémentaires et faire oraliser en chœur avant de mourir d'ennui " ali a lu à lille " !

Brigitte MASSON
Enseignante de CP et IMF

Quelques chiffres du ministère sur les compétences des élèves en lecture

3 % des élèves en grande difficulté (11 % en ZEP) peuvent répondre ponctuellement à quelques questions mais ne maîtrisent aucune des compétences requises en fin d'école primaire.

84 % des jeunes ne présentent aucune difficulté en lecture, même si leur niveau de compréhension est hétérogène (DEP mars 2004)

Près de **9 jeunes sur 10** se révèlent bon lecteurs lors de la journée d'appel de préparation à la défense (DEP mars 2004)

Elections paritaires

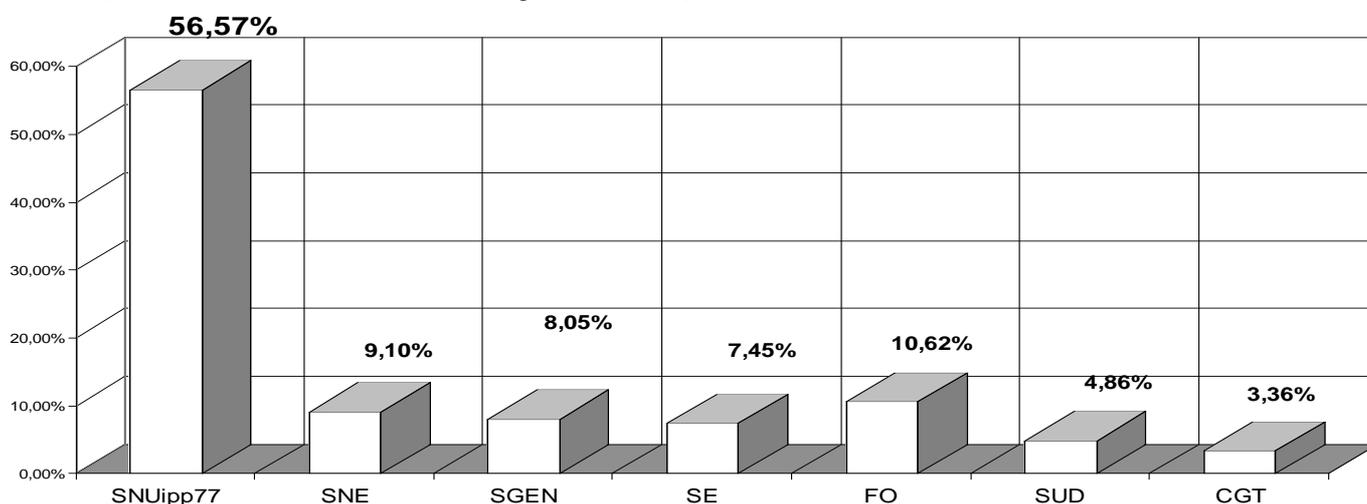
Vos représentants du personnel élus à la CAPD au titre du SNUipp77

(nouvelle composition) suite aux élections de décembre 2005:

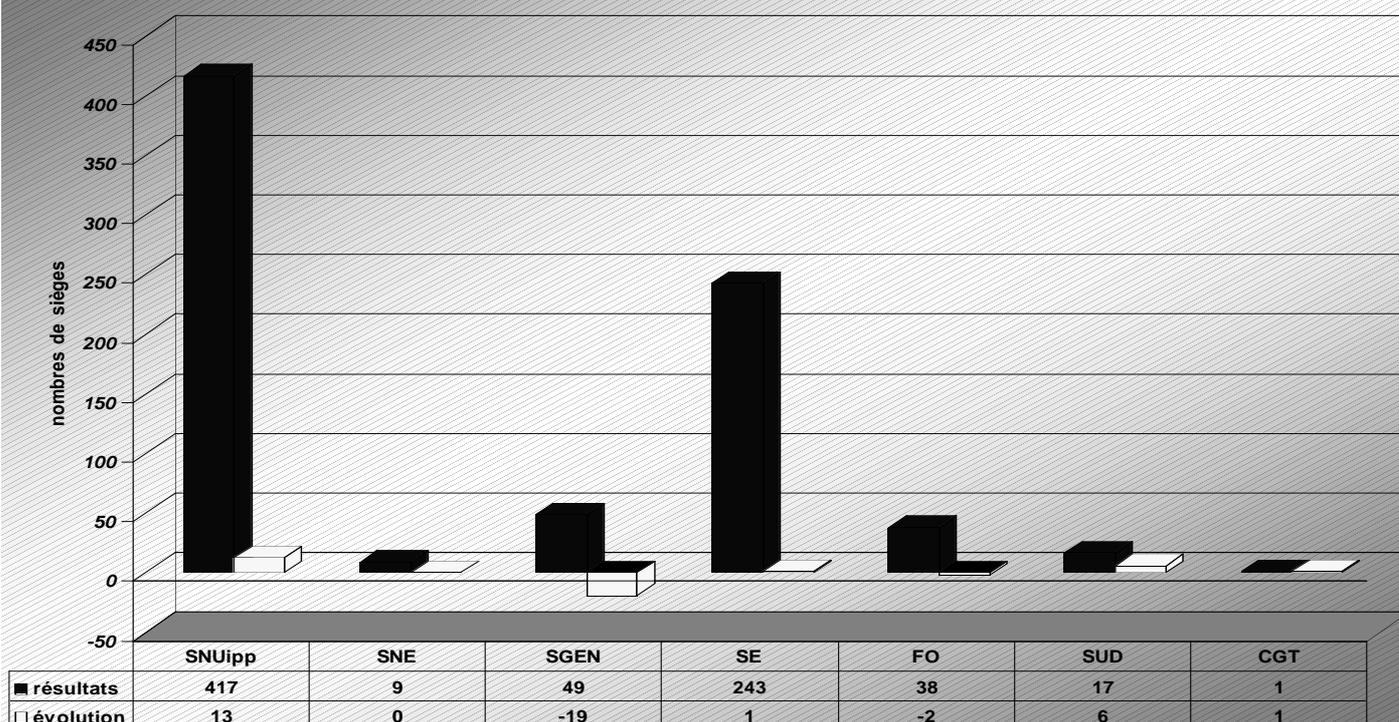
André-Pierre COUGY	BD Chelles	Philippe ROEDERER	Coulommiers
Brigitte MASSON	Melun	Isabelle CEVERO	Melun
Marine BRETECHE	Chenou	Eric SUEUR	BD Meaux
Frédéric VIGUIE	Torcy	Elisabeth BORDEZ	BD Melun
Jacqueline CAHIN	Veneux	François VALANCONY	Melun
Patricia PLARD	Melun	Brigitte CERF	Chelles
Valérie SENINGE	Bailly Romainvilliers	Béatrice VANDEKERCKHOVE	Villeparisis
Isabelle FASSOT	St Germain Laxis	Claude LIOURE	Avon
Vincent XHENEUMONT	Curcy le Châtel	Clothilde GAUTHIER	Nangis
Mathilde RADZION	Melun	Thierry GRIGNON	Pontault Combault
Jean-François MAILLIET	BD Chelles		

La CAPD sera installée dans sa nouvelle composition à partir du 23 février. Jusqu'à cette date ce sont les délégués actuels qui continueront à siéger.
N'hésitez pas à les contacter pour tout problème.

Représentativité des différentes organisations syndicales en Seine-et-Marne (élections CAPD 2005)



résultats nationaux CAPD et évolution par rapport aux élections précédentes



COMMUNIQUE COMMUN
DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE LA FONCTION
PUBLIQUE CGT-FO-FSU-CFDT-UNSA

Au lendemain de la réunion salariale avec M. Christian JACOB, les organisations syndicales font le constat que le compte n'y est pas : leurs exigences d'augmentation de la valeur du point d'indice pour un réel maintien du pouvoir d'achat pour tous, et de la refonte de la grille indiciaire n'ont pas eu l'écho gouvernemental attendu.

Les organisations syndicales récusent la globalisation que le Ministre prétend faire entre les dossiers salarial, statutaire

et social. Elles ont la volonté de négocier séparément les trois.

Le refus gouvernemental de répondre sur les salaires implique une mobilisation des personnels.

Les organisations syndicales décident de réagir ensemble pour les salaires et la refonte de la grille indiciaire, par une journée d'actions, le jeudi 2 février 2006, dans l'ensemble de la Fonction publique : grève, manifestations, ...

Carte scolaire 2007 :

Les groupes de travail carte scolaire viennent de se dérouler .

L'Académie de Créteil recevra 103 postes nouveaux pour la rentrée 2007 .

Sur ces 103 postes **la dotation pour le département est de 25 postes.**

Selon l'IA, une hausse de 1150 élèves est attendu en Seine et Marne. Les prévisions annoncées par des collègues sont au-dessus notamment en élémentaire (+ 2250)

Les sept représentants du SNUipp ont défendu une soixantaine d'écoles.

A l'issue de ces deux journées de réunions et suite aux nombreuses interventions de nos délégués du personnel, l'Inspecteur d'Académie est revenu sur une quinzaine de mesures envisagées (la suppression de 9 fermetures révisables, la transformation de 4 ouvertures conditionnelles en définitives).

Pour la maternelle, sont prévues :

11 OD + 24 OC ; 19 FD + 36 FR

Pour l'élémentaire, sont prévues :

35 OD + 31 OC ; 39 FD + 32 FR

Les fermetures proposées laissent des classes avec une moyenne élevée : 30 en maternelle et 27 en élémentaire que nous ne pouvons accepter.

Les maternelles sont touchées plus facilement par une fermeture dans un groupe primaire avec pour conséquence des classes de GS/CP qui se multiplient ce que nous déplorons .

La scolarisation des tout petits déjà réduite à 6% dans le département, est de nouveau mise à mal par ces propositions de fermetures .

Des écoles qui avaient fusionné l'an dernier se voient touchées par une mesure de fermeture de classe !

Aucune amélioration en ce qui concerne le remplacement. Peut-être la création de 0 à 10 postes de BD maladie !!! Pas de fermeture proposée de BD formation continue, pas d'ouverture non plus...

Un groupe de travail carte scolaire spécial AIS aura lieu le jeudi 26 janvier et examinera les mesures pour les RASED, les CLIS et plus particulièrement les postes de secrétaires de CCPE selon la mise en œuvre de la loi du 11 février 2005 sur la scolarisation des enfants en situation de handicap.

La politique gouvernementale de réduction des dépenses de service public est ici concrètement visible. L'IA, n'ayant plus de "marge de manoeuvre", un "choix de priorité" sera fait entre moyen RAZED ou remplacement.

Le Comité Technique Paritaire Départemental (CTPD) et le Comité Départemental de l'Education Nationale (CDEN) auront lieu respectivement les 30 janvier et 3 février .

En attendant, des écoles sont reçues en audience accompagnées par un représentant du SNUipp. à leur demande .

N'hésitez pas à nous contacter et à nous transmettre toute information utile à la défense de votre école . Ne nous laissons pas enfermer par les seuils de l'administration , demandons la levée des fermetures et les ouvertures nécessaires

JACQUELINE CAHIN



Dispensé de timbrage

MELUN CDIS

P

P R E S S E

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp (ou des syndicats de la FSU). Conformément à la loi du 8/01/78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp 77.

Dépôt légal n°2569

CPPAP 0409 S 06904 - ISSN 0152-2701

Le Directeur de la publication : Jean-François Mailliet

Prix du numéro : 1 euro - Abonnement : 10 euros -

Imprimé par nos soins

Revue mensuelle de la Section départementale du SNUipp

SNUipp 77 - BP 85 - 12 Bd de l'Almont - 77001 MELUN cedex

Téléphone : 01.64.09.54.00 - Télécopie : 01.60.68.18.76

e-mail : snu77@snuipp.fr - internet : www.snuipp.fr/77/

Exemplaires routés aux syndiqués + écoles



77.SNUipp.fr

courriel : snu77@snuipp.fr

Sommaire

2006 année de réussite... ..p1

Salaires.....p2

Dossier spécial "lecture".....p3

Elections paritaires.....p3

Carte scolaire 2007.....p4

Communiqué commun Fonction Publique.....p4